
Politique d'Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Note Importante : Tous les apprenants PSH sont encouragés à signaler leurs besoins spécifiques dès le début de leur formation. Nous garantissons une confidentialité totale des informations relatives au handicap et nous engageons à les traiter avec la plus grande discrétion et respect.

Notre engagement envers l'inclusion des personnes en situation de handicap se traduit par une politique d'accessibilité forte, visant à assurer un environnement de formation adapté et accueillant pour tous les apprenants. Nous reconnaissons que l'accessibilité va au-delà des aménagements physiques et s'étend aux aspects pédagogiques, numériques et relationnels de la formation.

A. Principes de la Politique d'Accessibilité :

1. **Accès Égalitaire :** Garantir à chaque apprenant, quelle que soit sa situation de handicap, un accès équitable aux formations, aux ressources pédagogiques, et aux espaces de travail.
2. **Aménagements Individualisés :** Adapter les méthodes d'enseignement, les supports de formation et les évaluations aux besoins spécifiques des apprenants PSH.
3. **Sensibilisation et Formation :** Former le personnel et les formateurs à l'accueil et l'accompagnement des PSH pour créer un environnement bienveillant et inclusif.
4. **Amélioration Continue :** Effectuer régulièrement des évaluations de nos pratiques en accessibilité et recueillir les retours des apprenants pour identifier les axes d'amélioration.

B. Actions pour l'Accessibilité :

- **Accessibilité Physique :** Nos locaux sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR) avec des rampes d'accès, des ascenseurs, et des salles de formation adaptées.
- **Supports Pédagogiques Adaptés :** Utilisation de formats adaptés (ex : textes agrandis, supports audio et vidéo sous-titrés) et fourniture de documents en version numérique pour les apprenants avec des déficiences visuelles ou auditives.
- **Outils Numériques Accessibles :** Nous privilégions des plateformes de formation en ligne et des outils pédagogiques conformes aux standards d'accessibilité numérique, facilitant l'utilisation par des personnes ayant des handicaps sensoriels ou cognitifs.
- **Aménagements Organisationnels :** Possibilité d'adapter les horaires de formation, les modalités d'évaluation (oral ou écrit), et les durées d'examen selon les besoins spécifiques des PSH.

C. Conditions d'Accès pour les PSH

Nous avons mis en place un parcours d'intégration pour les PSH, avec des conditions d'accès spécifiques pour leur garantir une expérience de formation inclusive et adaptée :

1. **Évaluation des Besoins en Amont** : Lors de l'inscription, chaque PSH est invité à participer à une évaluation initiale avec un référent handicap. Cette évaluation permet de déterminer les aménagements nécessaires et de planifier les adaptations pédagogiques ou matérielles requises.
2. **Accompagnement Individualisé** : Un référent handicap, formé aux spécificités des parcours pour PSH, est disponible pour accompagner les apprenants tout au long de leur formation. Il assure la liaison avec les formateurs, veille à l'adaptation continue et garantit que les besoins de l'apprenant sont respectés.
3. **Plan d'Adaptation Personnalisé** : Un plan individualisé est mis en place pour chaque apprenant PSH, comprenant des aménagements spécifiques pour les sessions de formation, les activités pratiques, et les évaluations. Ce plan est flexible et ajusté selon les progrès et retours de l'apprenant.
4. **Accessibilité des Évaluations** : Les épreuves d'évaluation sont adaptées aux besoins spécifiques des PSH, que ce soit en termes de durée, de format, ou de moyens techniques mis à disposition. Cela permet aux PSH d'être évalués de manière juste et équitable, en prenant en compte leurs particularités.
5. **Ressources d'Aide et Soutien** : Nous mettons à disposition des ressources supplémentaires, telles que des assistants pédagogiques, des aides techniques, ou encore un soutien psychologique si nécessaire.



RÉVISÉ

admin 21/11/2024 07:34